Comment modifier/compléter une demande CET déjà saisie par un utilisateur ?

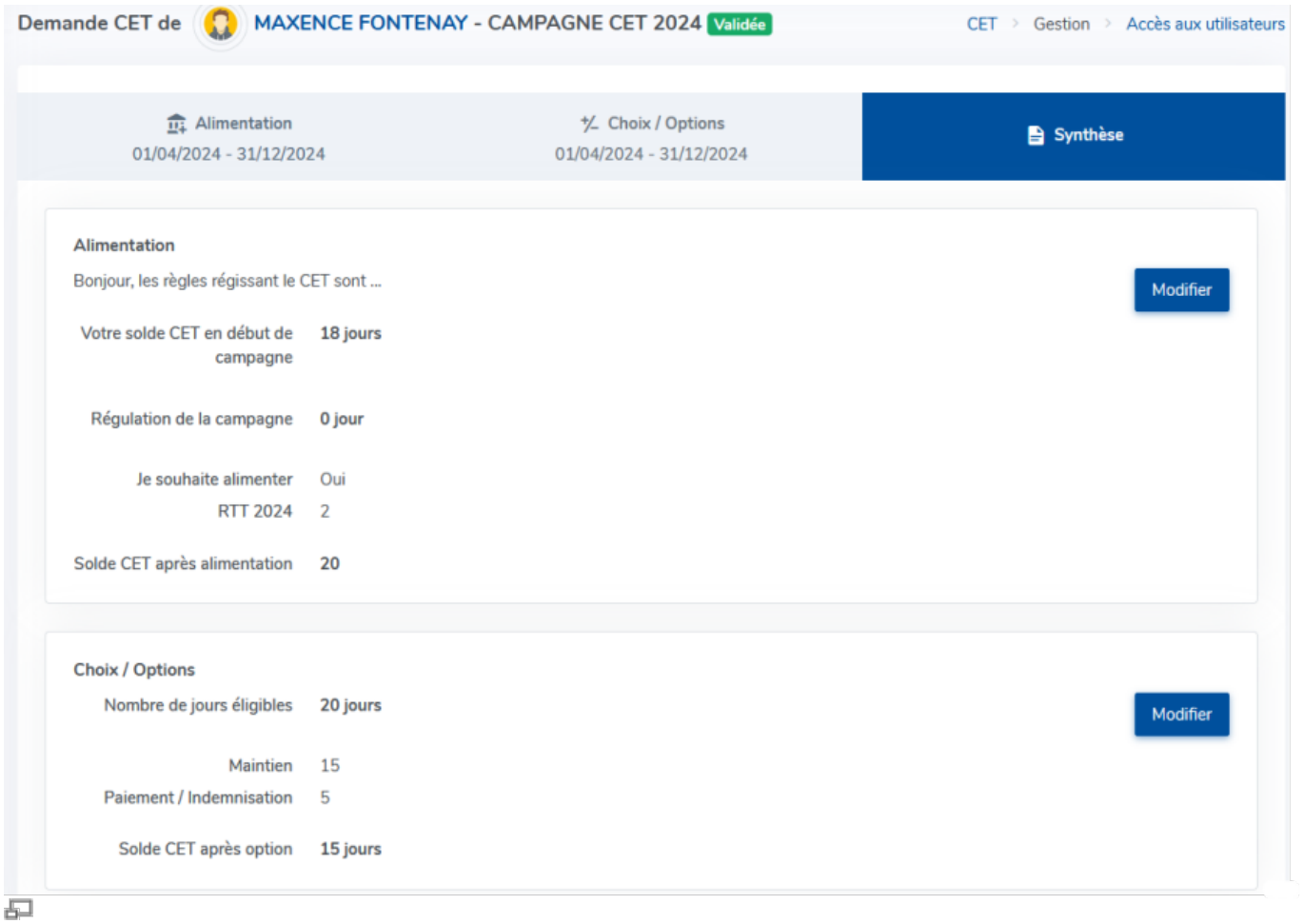
En tant que gestionnaire, vous avez la possibilité de modifier la demande CET d'un utilisateur sous certaines conditions.
Rendez-vous sur l'écran : **CET > Gestion > Accès aux utilisateurs**

Cliquez sur le nom de l'utilisateur concerné, puis en section “**Informations**” cliquez sur le libellé de la campagne pour accéder au détail de la demande validée :

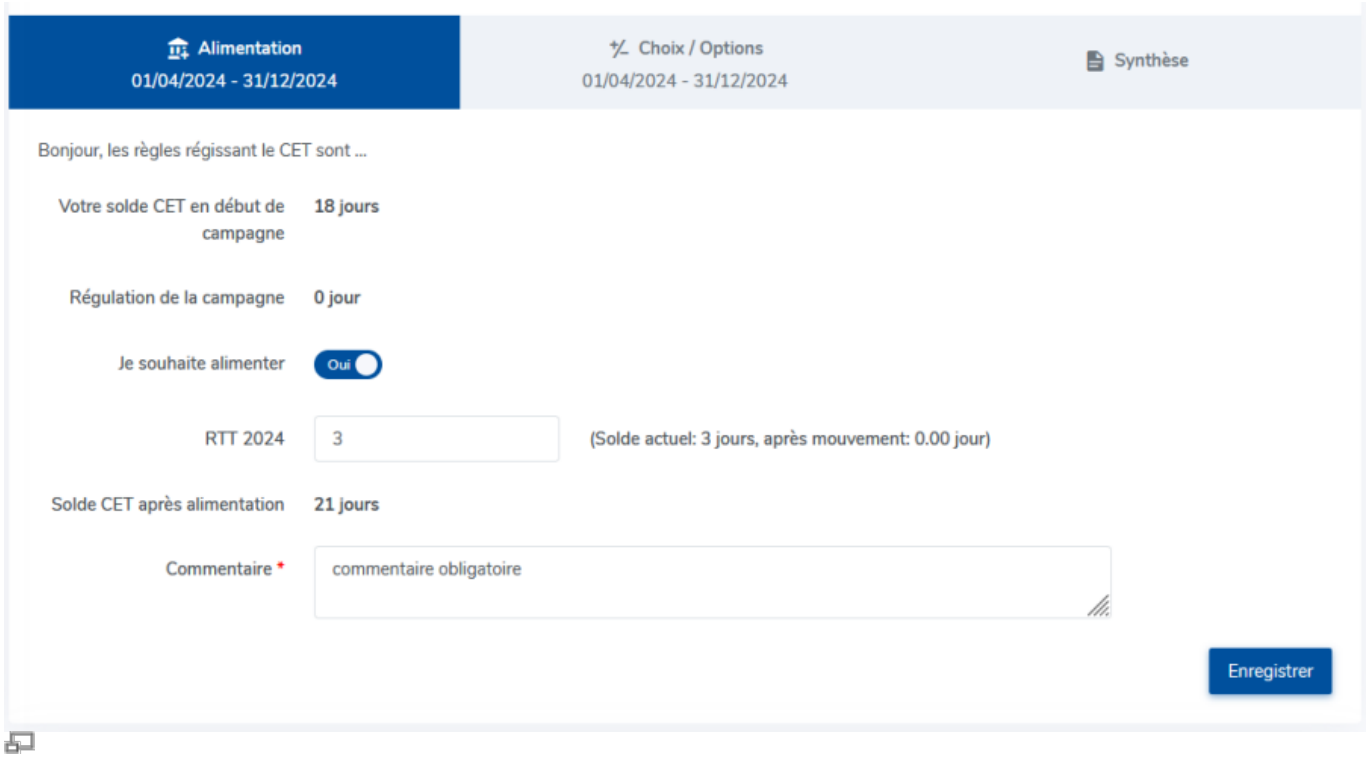


- La campagne est encore en cours
- La campagne est clôturée

Quelque soit le statut d'un formulaire (en cours ou validé), celui-ci est éditable tant que la campagne est en cours.

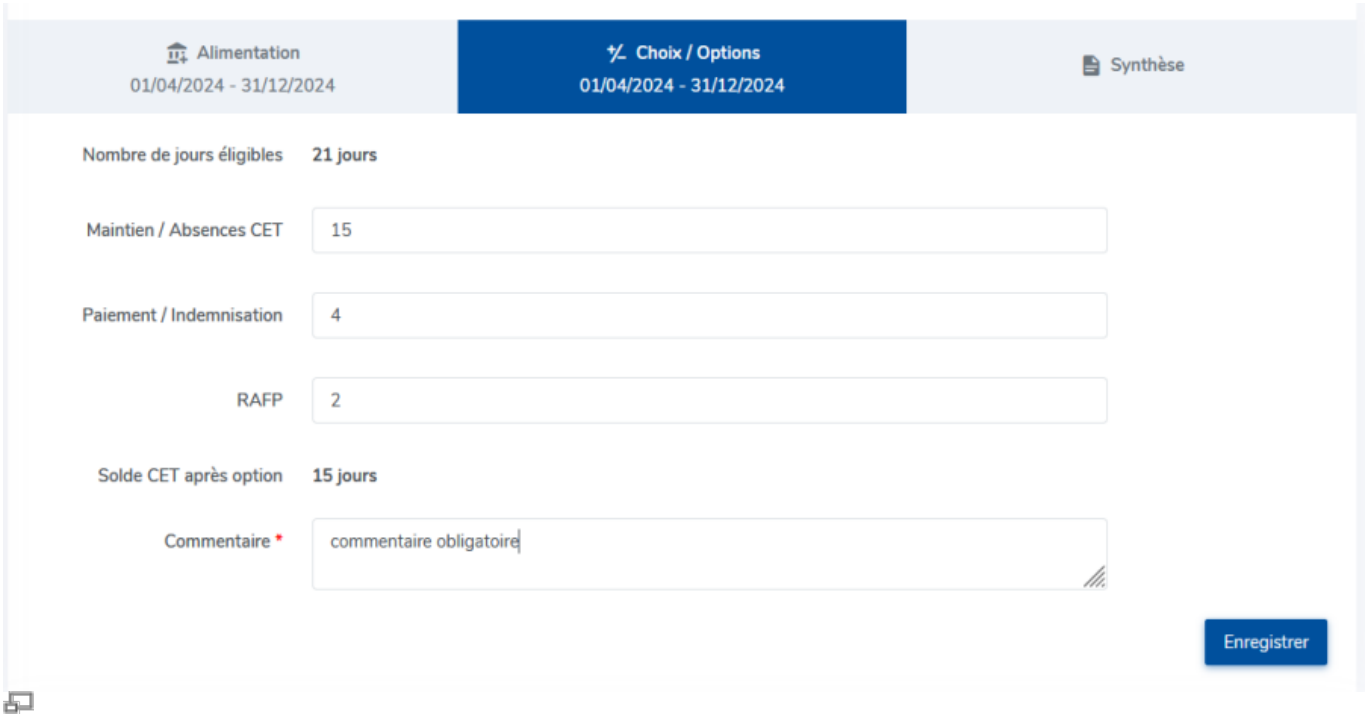


Sur le formulaire en attente de traitement, si vous souhaitez modifier l'alimentation, alors cliquez sur **Modifier** qui figure dans la rubrique “Alimentation”.



Renseignez les nouvelles valeurs d'alimentation sur le formulaire puis enregistrez.

Suite à ces modifications, vous accédez automatiquement au formulaire d'option afin de mettre les valeurs à jour :



Le champ “**Maintien**” se met à jour automatiquement. Complétez les choix de l'utilisateur.
Si vous n'avez pas d'autres actions à effectuer sur le formulaire alors vous devez tout de même rédiger un commentaire et enregistrer.
La demande sera validée.

Si vous souhaitez modifier uniquement les choix d'option, alors cliquez sur **Modifier** qui figure dans la rubrique “**Choix/Options**”, modifiez les valeurs, rédigez un commentaire et cliquez sur **Enregistrer** .
La demande est validée.

En période de campagne, qu'en est-il si la période d'alimentation est clôturée et que l'option est encore ouverte ?

Si l'option est encore ouverte, vous pourrez éditer le formulaire d'alimentation car la campagne est encore en cours.

> Si vous intervenez sur un formulaire, il ne retournera pas du côté de l'utilisateur.

Si la campagne CET est clôturée, vous pourrez tout de même modifier un formulaire CET au statut “**En cours**” en suivant la procédure décrite dans l'onglet précédent : “La campagne est encore en cours”.

Hors campagne, qu'en est-il si un formulaire CET déjà validé doit être modifié ?

Dans ce cas, il n'est plus possible d'éditer le formulaire CET.
Pour corriger le cas, nous vous encourageons à réaliser une correction CET en suivant cette procédure : Comment ajuster le solde CET d'un utilisateur ?

From:
https://manuel.ohris.info/ - **Documentation oHRis**

Permanent link:
https://manuel.ohris.info/doku.php/module_cet:comment_modifier_une_demande_cet

Last update: **2024/06/06 08:11**